



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2015

Légalement convoqué le 22 Janvier 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 janvier à 19h00, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres		Etaient présents : MM.FAVRE R 1 ^{er} Adjoint – BOLLACHE JL 2 ^{ème} Adjoint - VAILLOUD D 3 ^{ème} Adjoint – GOURMAND S- MAGDELAINE G- MATHIEU M- MONNET D - QUINQUET A – SADA P - VANET S-.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
11	11	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame VANET Sophie.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 22 Décembre 2014.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et donne lecture de la délibération de prolongation de contrat de Madame MAGDELAINE Nicole.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la décision du Comité Médical en date du 09 décembre 2014 concernant le dossier de Madame RENAUD Martine. Ce Comité Médical donne un avis favorable pour le renouvellement de son congé de longue durée à compter du 04 décembre 2014 jusqu'au 03 juin 2015.

Monsieur le Maire expose la nécessité de prolonger le contrat de travail de Madame MAGDELAINE Nicole à raison de 3.50 par semaine. Un avenant au contrat d'engagement à durée déterminée sera renouvelé du 04 décembre 2014 jusqu'au 03 juin 2015. La situation de cet agent sera révisée au retour de Madame RENAUD Martine ou décision de prolongement en congés de longue durée de cet agent par le Comité Médical.

Madame MAGDELAINÉ Nicole sera rémunérée sur le taux horaire de Madame RENAUD Martine Indice Brut 759 – Indice Majoré 626.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de contrat à durée déterminée de Madame MAGDELAINÉ Nicole à compter du 04 décembre 2014 jusqu'au 03 juin 2015 pour effectuer des tâches administratives, jusqu'au retour de Madame RENAUD Martine, ou décision du Comité Médical.

Il de rémunérer Madame MAGDELAINÉ Nicole sur les indices bruts et majorés de Madame RENAUD Martine.

2°) Prolongation du contrat de travail de Madame ESCUDERO Nathalie :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la décision du Comité Médical en date du 09 décembre 2014 concernant le dossier de Madame RENAUD Martine. Ce Comité Médical donne un avis favorable pour le renouvellement de son congé de longue durée à compter du 04 décembre 2014 jusqu'au 03 juin 2015.

Monsieur le Maire expose la nécessité de prolonger le contrat de travail de Madame ESCUDERO Nathalie à raison de 18 heures/semaine + 1 heure/ semaine complémentaire nécessaire pour couvrir le temps de Madame ESCUDERO Nathalie passé pour les réunions du Conseil Municipal et autres réunions. Un avenant au contrat d'engagement à durée déterminée sera renouvelé du 04 décembre 2014 jusqu'au 03 juin 2015. La situation de cet agent sera révisée au retour de Madame RENAUD Martine ou décision de prolongement en congés de longue durée de cet agent par le Comité Médical. Madame ESCUDERO Nathalie sera rémunérée sur le taux horaire de Madame RENAUD Martine Indice Brut 759 – Indice Majoré 626.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de contrat à durée déterminée de Madame ESCUDERO Nathalie à compter du 04 décembre 2014 jusqu'au 03 juin 2015 pour effectuer des tâches administratives, jusqu'au retour de Madame RENAUD Martine, ou décision du Comité Médical.

Il de rémunérer Madame ESCUDERO Nathalie sur les indices bruts et majorés de Madame RENAUD Martine.

3°) Réduction du temps de travail de Madame MAGDELAINÉ Nicole à compter du 01 février 2015 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents son entretien avec Madame MAGDELAINÉ Nicole concernant la réorganisation du service de la cantine scolaire communale au 01 Janvier 2015. Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la décision de Madame MAGDELAINÉ Nicole qui ne souhaite plus assurer le service des repas aux élèves fréquentant la cantine scolaire communale à compter du 01 Janvier 2015 à raison de 8h00 par semaine.

Monsieur le Maire explique la nécessité de modifier le contrat de travail de Madame MAGDELAINÉ Nicole à compter du 01 février 2015 en réduisant la durée de travail hebdomadaire de 8h00. Un avenant au contrat initial à durée indéterminée sera renouvelé à compter du 01 février 2015.

Madame MAGDELAINÉ Nicole sera rémunérée sur le un Indice Brut 348 – Indice Majoré 326 au Grade d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe – Echelle 3 - Echelon 5.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réduction du temps de travail de Madame MAGDELAINÉ Nicole de 8h00 hebdomadaire à compter du 01 février 2015.

Il de rémunérer Madame MAGDELAINÉ Nicole sur un indice brut 348 et indice majoré de 326.

Il décide l'annualisation du temps de travail de cet agent comme suit :

- nombre de semaines réellement travaillées : 36
- nombre d'heures hebdomadaires : 14

- nombre d'heures effectuées en plus en cours d'année : 36
- total d'heures annuelles : 540
- durée hebdomadaire annualisée : 11.93 heures soit 11 heures et 55 minutes
- plus participation à la journée de solidarité : 2.39 heures soit 2 heures et 23 minutes.

Il décide de modifier le tableau des emplois permanents.

4°) Convention de servitude entre ERDF et la commune :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents de la convention de servitude signée le 14 septembre 2014 avec ERDF concernant un projet de pose d'un câble « basse tension » souterrain pour alimenter 6 lots nus au lieu dit « Grande Pièce » acquis par la SCI MAISON DU LAC à Nantua (Ain)- Parcelles numéro 91/93/96 – Section ZB appartenant à la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de signer un acte notarial auprès de Maître Franck LAMBERET, notaire à Bourg-en-Bresse – 30 Avenue Alsace Lorraine. Il précise également qu'il sera habilité à établir ou signer tous les autres documents en référence à ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un acte notarial auprès de Maître Franck LAMBERET, notaire à Bourg-en-Bresse. Il habilite Monsieur le Maire à établir ou signer tous les autres documents en référence à ce dossier.

5°) Attribution d'une subvention à l'association PEP 01 :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du courrier reçu par l'association « Les PEP01 » concernant une demande de subvention communale au titre de l'année 2015.

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain attribue des aides aux élèves dont les familles sont en grande difficulté sociale (urgence, restaurant scolaire, classe d'environnement et vacances). Il précise que cette association œuvre également dans de nombreux domaines (gestion de services et d'établissements médico-sociaux, action pour favoriser l'accès de tous à l'enseignement, action dans des projets locaux innovants au service de la jeunesse).

Monsieur le Maire motive l'attribution de cette subvention par le fait que depuis de nombreuses années l'INSTITUT MARCEL BRUN est un partenaire privilégié dans les activités scolaires et péri-scolaires. Cet institut situé sur la commune de Condamine est géré par « Les PEP01 ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention communale à l'association « Les PEP01 » de 150.00 euros au titre de l'année 2015.

Cette somme sera budgétisée au budget principal 2015 au compte 6574.

6°) Point sur le service « cantine communale » :

Le service de la cantine communal fonctionne bien. Il est constaté qu'il n'y a pas de gaspillage de la nourriture.

Un questionnaire de satisfaction est retourné mensuellement au prestataire de services de la livraison des repas pour permettre d'améliorer la prestation.

De petits aménagements fonctionnels ont été réalisés et le seront encore dans les prochains jours en fonction de l'utilisation des locaux (petits meubles, porte-manteaux, pots à eau ...).

Une fiche de poste a été établie et elle est remise à jour en permanence.

La possibilité de prendre en service « cantine, garderie » les enfants dès l'âge de 3 ans est évoquée en réunion. Il faut étudier cette possibilité avec le personnel de service.

7°) Travaux ONF :

Le devis transmis par l'Office National des Forêts annonce des travaux pour 3 400.00 euros pour l'année 2015. Ces travaux sont essentiellement liés à l'entretien de notre forêt communale. La commune est subventionnée pour ces travaux à hauteur de 600.00 euros environ.

8°) Les Temps Activité Périscolaire :

Il est constaté par les parents un souci au niveau des horaires des TAP. Une réunion avec les intervenants des TAP et un représentant de la FOL 01 a eu lieu le mardi 03 mars afin de discuter de ce problème et faire un point sur ces activités.

Il est à noter que le non respect des horaires de début et de fin des activités peut avoir des conséquences graves sur la sécurité des élèves.

Un courrier sera transmis aux familles pour les avertir de ce problème.

9°) Commande du chapiteau communal :

La livraison du chapiteau communal est prévue semaine 7. Les dimensions de ce chapiteau sont les suivantes : 6 X 6.

Un chapiteau sera prêté par la commune de Nurieux pour la fête du four. Le sou des écoles demande l'installation de ce chapiteau sur la place communale le 08 février 2015.

10°) Elaboration des budgets 2015 :

Une réunion de préparation sera prévue pour l'élaboration des budgets 2015.

11°) Travaux du cimetière :

2 devis sont demandés à des entreprises pour les travaux de maçonnerie à réaliser dans le cimetière communal. Une entreprise a déjà répondu.

12°) Travaux route de la Step :

Les travaux relatifs au renforcement du réseau d'eau potable route de la Step – Vieux Moulin et le remplacement d'un poteau incendie ont été réalisés par l'entreprise VINCENT TP. Seule la réfection de chaussée en émulsion bicouche reste à réaliser.

Les travaux prévus sur les chemins communaux ne sont toujours pas réalisés.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Fait à Condamine le 05 mars 2015

Affiché le 06 Mars 2015

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Gérard BRUYAS